

Renseignements / N° adh

NOM

PRENOM

TÉLÉPHONE

ADRESSE MAIL

ADRESSE POSTALE

REPRESENTANT LEGAL / NOM PRENOM

DEMANDE D'ADHESION

ACTIVITES CHOISIES

10% de remise pour 3 activités

DATE DE NAISSANCE :

/ /

SEXE :

MASCULIN FEMININ

TARIF ADHESION :

Tarif Enfants : 10€

Tarif Adultes : 18€

Tarif Famille : 10€

Tarif Réduit : 12€

TARIF ACTIVITES : €

DATE

Lu et Approuvé

Signature

AUTORISATION PARENTALE

Le représentant légal de l'adhérent l'autorise à adhérer et à pratiquer les activités de la MJC et déclare :

- Autoriser la MJC à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident : OUI / NON
- Autoriser l'enfant à partir seul après son activité : OUI / NON



AUTORISATION PHOTOGRAPHIES

Je donne mon accord pour :

- Autoriser la MJC à prendre et utiliser les photographies et enregistrements de mon enfant et/ou moi-même pour illustrer notre communication sur tous supports d'informations.

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL



tout membre de l'association, quel que soit son statut, doit payer son adhésion. La validité de la carte est de 1 an, soit du 1er septembre au 31 août.

Lors de l'adhésion, l'adhérent s'engage :

- - A payer sa cotisation annuelle
- - A respecter les statuts et le règlement intérieur de la MJC.

***L'adhésion n'est pas remboursable en cas d'abandon d'une activité
Tout trimestre entamé est dû en entier.***

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

Pour toutes les activités, les inscriptions sont enregistrées à l'année. UN SEUL COURS D'ESSAI est autorisé. Les adhérents s'engagent à suivre les cours de l'activité choisie pour la saison entière. Les activités régulières n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Le nombre de séances est fixé pour la saison de septembre à juin.

La responsabilité de la mjc n'est engagée que pendant la durée des cours. Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de la salle où se déroule l'activité et s'assurer de la présence de l'animateur et rester avec l'enfant jusqu'à l'heure du début des cours.

REMBOURSEMENT

Seul un certificat médical d'inaptitude permet le remboursement d'une activité en cours d'année.

Tout cas de force majeure indépendant de la volonté de l'adhérent pourra faire l'objet d'une demande de remboursement qui sera étudiée par le conseil d'administration.

La MJC se réserve le droit de prélever 15% de frais de gestion sur le coût de l'activité.

REGLEMENT

Le règlement de l'adhésion est obligatoire à l'inscription pour réserver son activité.

Le règlement de la cotisation annuelle peut intervenir :

- en espèce
- en chèques vacances
- en chèque comptant

Facilités de paiement :

- en plusieurs chèques encaissables le 10 de chaque mois.
- Par chèque avec règlements au trimestre